

PLUS DE SURSIS ?

Le Petit Journal a déjà donné le compte rendu de la séance de la Chambre, au cours de laquelle M. Deschamps, sous-secrétaire d'Etat à la Démobilisation, a exposé, non pas le plan général de la démobilisation, mais la partie de ce plan qui concerne les R.A.T., les territoriaux assimilés aux R.A.T. et les pères de 4 ou 5 enfants, soit ensemble 1.200.000 hommes. Il n'y a plus qu'à attendre que le progrès des négociations de paix permette enfin au gouvernement d'arrêter les dispositions relatives aux territoriaux et aux réservistes.

La Chambre n'a pas fait d'objection sérieuse à l'exposé général de M. Deschamps, mais la discussion a été beaucoup moins satisfaisante quand s'est agitée la question des sursis. On sait que, dans des déclarations antérieures, M. Abram avait donné à entendre que, tout en adoptant le système égalitaire du renvoi par classe, le gouvernement songerait à mettre en sursis les hommes capables de procurer du travail aux démobilisés ou appartenant aux cadres indispensables à la reprise de la vie économique. C'est ce que le très démocratique gouvernement britannique appelle les « *pivotal men* », les hommes pivots. M. Deschamps a précisé cette intention et fait part de son projet de créer près de lui, pour établir l'ordre d'urgence des sursis, un comité spécial où siègeraient des représentants des intérêts patronaux, ouvriers et agricoles. Il a été soutenu par plusieurs députés et notamment par M. Albert Thomas, qu'on ne saurait qualifier de réactionnaire et qui n'en a pas moins dénoncé ce qu'il appelle la « *passion égalitaire du peuple français* » comme susceptible d'entraîner des erreurs graves. La Chambre n'a rien voulu entendre. Elle a voté à mains levées un ordre du jour qui implique, ainsi que son auteur l'a bien spécifié, la suppression des sursis.

Ce qu'on peut dire à sa décharge, c'est que les sursis qu'il a fallu accorder en pleine guerre, pour rendre leur productivité aux industries de guerre paralysées par une mobilisation intégrale, ont donné lieu à des abus, et la plaisanterie du notaire envoyé dans une usine de munitions a toujours du succès. Mais à qui la vraie faute, sinon à ceux qui, par passion égalitaire, ont empêché de mettre, dès le temps de paix, en catégorie spéciale les ouvriers spécialistes des fabrications de guerre, tout comme les employés de chemin de fer ? On n'y aurait certainement pas mis des notaires.

Il est d'ailleurs impossible de ne pas remarquer dans la même séance une contradiction. La Chambre a très bien admis que des officiers de complément, appartenant aux classes libérales, pourraient être retenus en qualité de spécialistes indispensables à l'armée. Mais elle n'a pas admis que d'autres, officiers ou soldats, fussent mis en sursis pour le bien du pays.

Le mot de la fin semble avoir été dit à ses collègues par M. Albert Thomas : « Vous serez obligés, d'ici à quelques jours, de donner des sursis, que vous le vouliez ou non ».

LT-COLONEL DE THOMASSON.

Les crimes allemands relèvent du droit commun

L'arrestation du général allemand von Tesny, rendu responsable de l'exécution sommaire de 112 habitants d'Arion et emprisonné actuellement à Metz, a soulevé cette question : A-t-on le droit, légal, de juger et de condamner personnellement les auteurs des crimes allemands ?

Oui, répond M. Berthelémy, l'éminent professeur à la Faculté de droit.

Et il nous développe ses arguments : Au début de la guerre, nous dit-il, on a poursuivi et condamné des soldats, sous-officiers et officiers allemands, coupables d'avoir dérobé des monnaies ou des objets quelconques à des prisonniers et à des blessés. On les a considérés comme de simples voleurs de droit commun. Or, si on peut ainsi poursuivre, on vertu du Code pénal existant, des voleurs, on peut également le faire pour des assassins. Les uns et les autres relèvent, je le répète, du droit commun.

Ainsi, le fait de soustraire des vêtements aux soldats ennemis en campagne est un vol, alors que si ces vêtements ou ces meubles sont utiles à l'armée en guerre, l'acte peut être considéré comme une réquisition. Un exemple : le prince Rupprecht, qui a fait envoyer, pour son usage personnel et en Allemagne, des objets d'art, est un voleur, tout simplement. De même est un assassin un général qui aura fait tuer un enfant, une femme, un vieillard, alors que le fait de guerre peut excuser le bombardement d'une ville avec toutes ses conséquences. Le droit commun est applicable dès que le fait incriminé est manifestement contraire aux lois et aux principes de la guerre et la juridiction compétente est le conseil de guerre.

Mais les officiers qui n'ont pas tué mais commandé les fusillades ?

Il n'y a pas de doute. Un officier qui a commandé l'assassinat est co-auteur du crime, même s'il n'a pas tiré lui-même. Peut-être même pourrait-on le considérer comme auteur principal.

Et le kaiser ?

Une question me vient naturellement aux lèvres : Mais l'ancien kaiser, avons-nous, en droit, le pouvoir de le faire extraditer ?

Le Droit international, répond M. Berthelémy, ne serait qu'un leurre s'il en était autrement. Il n'est pas indispensable que le droit ait une sanction pour qu'il existe. Ici, la sanction peut, au reste, exister puisque les Alliés, qui sont certains d'agir conformément à la conscience uni-

verselle des peuples civilisés, disposent de la force.

L'ancien kaiser est indubitablement coupable : tous ces crimes sont prémédités. Ils sont l'application d'une méthode, celle de Bernhardt, qui se définit par cette formule : rendre la guerre plus cruelle pour l'abréger. Dans tout leur enseignement sur la guerre, les Allemands ont prôné le renforcement de tout ce qui est admis comme usages internationaux. Ils n'agissaient pas de même en 1870 où ils se sont généralement tenus dans l'application, assurément très dure, de la guerre.

Et M. Berthelémy de conclure : Les Allemands ont prétendu que la guerre — le régime de la force — on peut la faire comme on veut. Eh bien ! non. La guerre elle-même a ses usages, comme le duel a ses lois. On ne se bat pas comme on veut. Le premier article des usages de la guerre, c'est que les armées se battent contre les armées, et non contre les civils. Violent les fenêtres, égorger les enfants, martyriser les prisonniers, ce n'est pas faire la guerre, c'est commettre des crimes que la guerre n'excuse pas. L'armée allemande, qui a méprisé ce principe élémentaire est marquée d'une tache ineffaçable. Les officiers du kaiser se sont comportés comme les complices de Bonnot : ils méritent le même sort.

Le rapport des enquêteurs espagnols prouve la culpabilité des Boches dans le crime de Langelsaza

Nous avons publié la liste des 17 malheureux prisonniers qui, au camp de Langelsaza, furent tués ou blessés par les balles allemandes. Le rapport des enquêteurs espagnols vient de parvenir au sous-secrétariat d'Etat de la Justice militaire.

Quoique les circonstances qui entourent ce drame ne soient pas très exactement définies, « il n'en est pas moins prouvé », dit le rapport des enquêteurs, que l'attitude des prisonniers n'a aucunement justifié l'impitoyable mesure de répression des Allemands. Il semble que les internés de Langelsaza, qui avaient construit dans le camp un théâtre avec décors et accessoires, aient voulu le démontrer avant de partir. Munis de pioches et de marteaux, ils se mirent à l'œuvre. C'est alors que, appelant la garde, les sentinelles firent feu sans qu'aucun avertissement ait été donné aux prisonniers formant à ce moment un groupe inoffensif.

Le gouvernement allemand a ordonné une enquête concurrente avec celle menée par les représentants de l'Espagne qui déclarent, dans leur rapport, que la pré-citation allemande fut « *criminelle* » et rend hommage à la « *correction de l'attitude des prisonniers* ».

Tous les gouvernements alliés se sont associés à la protestation du gouvernement français envoyée sous forme de note comminatoire à l'Allemagne.

LA POLOGNE rompt avec l'Allemagne

Amsterdam, 16 Décembre. — Un télégramme de Berlin dit que de Varsovie on annonce que la Pologne a rompu les relations avec l'Allemagne. — (Havas.)

La Pologne a rompu les relations diplomatiques avec la République allemande. Cette nouvelle ne doit causer aucune surprise, car elle est la conséquence logique des événements survenus dans ces derniers temps.

Les Polonais qui, d'une façon générale, n'avaient jamais éprouvé des sympathies pour l'Allemagne ont pu se rendre compte au cours de la guerre que cette puissance qui affectait à leur égard des airs libéraux ne cherchait en réalité qu'à opprimer leur pays et à le diminuer. C'est ainsi que les hommes d'Etat de Berlin n'hésitent pas par le traité de Brest-Litovsk à disposer de territoires polonais pour les attribuer à l'Ukraine. Furent les mêmes hommes qui s'opposèrent de toutes leurs forces à la réalisation du programme du comte Czernin tendant à la consécration de l'Etat polonais accru de la Galicie. En outre, personne n'ignorait à Varsovie que si la fortune avait tourné en leur faveur, les gouvernements allemands n'auraient pas manqué d'annexer les territoires polonais qu'ils convoitaient.

La victoire allemande loin de réaliser l'unité rêvée par les patriotes polonais n'aurait donc eu pour résultat qu'un nouveau démembrement de leur pays dont les restes seraient tombés sous le joug impitoyable de Berlin. On conçoit dès lors que la défaite des armées du kaiser sur le front occidental avec les conséquences qui l'ont suivie avait eu une répercussion profonde à Varsovie. Les patriotes polonais terrorisés jusque-là, par les troupes allemandes d'occupation, commencèrent à relever la tête et à se déclarer pour l'Entente dont le programme était entièrement favorable à leurs aspirations. Se basant sur les principes de ce programme ils réclamèrent l'annexion de la Posnanie et l'accès de leur pays à la mer, c'est-à-dire la possession des territoires riverains de la Vistule avec Dantzig.

Le nouveau gouvernement de Berlin sentant le danger de cette attitude chercha à créer des embarras à la Pologne en essayant de provoquer un mouvement bolcheviste. Ce sont les intrigues ourdies dans ce but par les agents à la solde de Berlin qui ont provoqué la rupture.

Après cette démarche décisive, le gouvernement polonais va sans doute se mettre d'accord avec la parti démocrate qui a la majorité en Posnanie, et qui soutient de son mieux les aspirations polonaises éablies à l'étranger. En un mot, c'est le prélude de son adhésion complète à l'Entente.

TROUBLES GRAVES A DRESDE

Bâle, 16 Décembre. — Des troubles graves ont éclaté à Dresde dans la nuit du samedi à dimanche où les soldats ont dû intervenir pour empêcher la foule de piller les magasins de denrées alimentaires. Un soldat a été tué par une femme ; un civil a été également tué. Il y a de nombreux blessés. — (Havas.)

LA "GAZETTE DE COLOGNE" autres idées mêmes conclusions

Donc, j'arrive à la gazette catholique. On me met en face de M. Bernhard Reuter, rédacteur politique. Lunettes, barbe, homme d'âge, aspect sévère.

Je voudrais savoir, lui dis-je, qui appuie ce projet que voici dans votre journal, projet qui divise l'Allemagne en quatre républiques ?

Le parti catholique et la majorité des gros industriels et agriculteurs du pays rhénan.

Pourquoi les industriels sont-ils à la tête de ce mouvement ?

Les industriels rhénans sont à la tête de ce mouvement parce qu'ils représentent à eux seuls une des principales sommes de l'effort national et que Berlin n'a jamais rien compris à leurs besoins, ni à leurs intérêts.

Dans les limites de cette république du Rhin et de Westphalie, quelle est la force de ce parti dont vous êtes le porte-parole ?

Soixante-dix pour cent.

On n'avait dit cinquante.

C'est plus, mettez 65.

De quoi se composent les 45 pour cent d'opposants ?

De social-démocrates et de nationaux-libéraux.

Croyez-vous que les délégués de votre pays arriveront dans cette proportion et avec ce programme à l'Assemblée nationale ?

Nous le croyons.

Reconnaissez-vous assez de force au gouvernement actuel de Berlin pour qu'il réussisse la réunion de l'Assemblée nationale ?

Nous le croyons assez fort.

La tendance bolcheviste, le groupe Spartacus ?

Le groupe Spartacus a une grande bouche, mais peu de peuple à manger.

Mais il est des villes où les anarchistes ont la majorité.

Seulement à Dusseldorf, Duisburg, Solingen et Remscheid.

Ce que vous voulez est simple. L'Allemagne sous l'Empire comprenait vingt-six Etats. Vous voulez que, sous la République, elle ne comprenne que quatre divisions.

LEUR POLITIQUE INTERIEURE CONTRE BERLIN!

Les Rhénans, par deux courants, aboutissent à la même formule

(De notre correspondant de guerre accrédité aux armées britanniques)

Cologne, 15 Décembre. — La *Koelnische Volkszeitung*, je veux dire la *Gazette populaire de Cologne*, catholique, publiait un curieux numéro. En tête, sur la moitié de sa page et précédée de ces mots : « *Séparons-nous de Berlin* », puis, en dessous, « *La reconstruction de l'Allemagne en quatre Républiques* », elle imprimait une carte de l'ancien empire effectivement partagé en quatre tranches.

Cet ancien empire avait pourtant une figure nouvelle : s'il était dégonflé à l'ouest de l'Alsace-Lorraine, il était par compensation gonflé au sud-est des pays allemands d'Autriche !

Les 4 Républiques

Première tranche : la République rhénane-westphalienne comprenant les provinces du Rhin, la Westphalie, Hesse-Nassau, grand-duché de Hesse, Bade-Pfalz.

Deuxième tranche : la République du Sud comprenant le Wurtemberg, la Bavière, puis les douze millions de Boches d'Autriche.

Troisième tranche : la République du Nord comprenant Oldenbourg, Hanovre, Hunsatide, Schleswig-Holstein, Mecklenbourg, Poméranie, la Prusse orientale.

Quatrième tranche : la République du Centre comprenant le Brandebourg, Posnanie, Silésie, Saxe et Thuringe.

Mon journal en main, je me suis rendu à la gazette catholique.

Un mot d'explication à mes lecteurs. Je dois leur dire comment un Français, la guerre toute vive, entre depuis quelques jours en relation avec des Allemands. Je me présente aux domiciles qui m'intéressent, demande à voir la personne que je cherche. Mon uniforme évite la discussion. Comme si j'étais le messager d'une autorité qui ne souffre pas de délai, les garçons m'introduisent. En présence de mon personnage, je lui tiens ce discours : « Je suis correspondant. J'ai besoin de savoir ce qui se passe chez vous. Vous pouvez me renseigner. Je vais vous poser des questions. » Et, debout, sans courtoisie, commence la séance.

A la "Gazette populaire de Cologne"

Donc, j'arrive à la gazette catholique. On me met en face de M. Bernhard Reuter, rédacteur politique. Lunettes, barbe, homme d'âge, aspect sévère.

Je voudrais savoir, lui dis-je, qui appuie ce projet que voici dans votre journal, projet qui divise l'Allemagne en quatre républiques ?

Le parti catholique et la majorité des gros industriels et agriculteurs du pays rhénan.

Pourquoi les industriels sont-ils à la tête de ce mouvement ?

Les industriels rhénans sont à la tête de ce mouvement parce qu'ils représentent à eux seuls une des principales sommes de l'effort national et que Berlin n'a jamais rien compris à leurs besoins, ni à leurs intérêts.

Dans les limites de cette république du Rhin et de Westphalie, quelle est la force de ce parti dont vous êtes le porte-parole ?

Soixante-dix pour cent.

On n'avait dit cinquante.

C'est plus, mettez 65.

De quoi se composent les 45 pour cent d'opposants ?

De social-démocrates et de nationaux-libéraux.

Croyez-vous que les délégués de votre pays arriveront dans cette proportion et avec ce programme à l'Assemblée nationale ?

Nous le croyons.

Reconnaissez-vous assez de force au gouvernement actuel de Berlin pour qu'il réussisse la réunion de l'Assemblée nationale ?

Nous le croyons assez fort.

La tendance bolcheviste, le groupe Spartacus ?

Le groupe Spartacus a une grande bouche, mais peu de peuple à manger.

Mais il est des villes où les anarchistes ont la majorité.

Seulement à Dusseldorf, Duisburg, Solingen et Remscheid.

Ce que vous voulez est simple. L'Allemagne sous l'Empire comprenait vingt-six Etats. Vous voulez que, sous la République, elle ne comprenne que quatre divisions.

C'est exactement ce que nous voulons.

Si ce n'est, monsieur, quand le regardé votre carte et quand je vois, dans la partie réservée à la République, que vous joignez les pays allemands d'Autriche à la Bavière et au Wurtemberg, que vous ne vous rendez pas exactement compte en ce moment de votre situation internationale.

Vous disposez de vous-mêmes comme si vous n'étiez pas vaincus.

Le grand peuple que nous sommes a confiance dans les principes du Président Wilson.

En 1914, l'Allemagne ne fit aucun cas de ces principes et, dans la conférence, le Président Wilson siégea aux côtés des nations qui vous connurent d'autres sentiments.

Les principes de Wilson sont l'avenir. Maintenant nous voulons la République. Nous comptons que la théorie américaine de la Société des Nations l'emportera.

Vous comprenez que l'Entente permettra à l'Allemagne, vaincue et coupable et dont elle apprécie le fond de l'âme, de sortir de la paix plus puissante, c'est-à-dire plus menaçante que jamais ?

Notre puissance ne sera plus menaçante.

Albert Londres.

— Cela, la conférence de Paris le jugera. — Et le retour du Kaiser ?

Une autre question : — L'empereur a-t-il une chance de retour ?

Non.

M. Reuter dit ce non avec une force sincère. Je puis signaler que les nombreuses personnes interrogées là-dessus m'ont, toutes, avec le même accent de franchise, répondu non. Je réponds : — Ni le kaiser, ni le kronprinz ? Mais ne croyez-vous pas que la dynastie des Hohenzollern pourrait revenir, le fils du kronprinz, par exemple ?

Attendez, fit M. Reuter.

Mais si la dynastie revient, il n'y aura pas de République ?

Mon Allemand me fit une réponse bien nationale : — On ne peut pas dire ça maintenant !

LE ROI D'ITALIE arrive jeudi avec le prince de Piémont

Le roi d'Italie, accompagné de son jeune fils, le prince de Piémont, et de M. Sonnino, ministre des Affaires étrangères, arrivera après-demain jeudi, à trois heures, à la gare du Bois-de-Boulogne.

Le roi, accompagné de M. Poincaré, se rendra, en suivant l'itinéraire habituel, au ministère des Affaires étrangères où des appartements lui sont réservés.

Vers quatre heures, Victor-Emmanuel III rendra visite au Président de la République. A cinq heures, réception de la colonie italienne au quai d'Orsay. Le soir, à huit heures, dîner à l'Elysée en l'honneur du souverain italien.

Vendredi, dans la matinée, le roi et le prince de Piémont visiteront les deux hôpitaux italiens de Paris.

A midi, déjeuner au ministère des Affaires étrangères.

Dans l'après-midi, le roi sera reçu à l'Hôtel de Ville avec le cérémonial d'usage, puis il assistera à la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On sait que Victor-Emmanuel III, numismate éminent, fait partie de cette Société savante.

Le soir, dîner officiel à l'ambassade d'Italie.

Samedi matin, départ du roi pour le front.

Le protocole financier signé à Trèves

Le protocole financier, qui a été signé à Trèves à l'occasion du renouvellement de l'armistice, contient les clauses suivantes :

1° Engagement de la part de l'Allemagne de ne pas disposer, sans accord préalable avec les Alliés, de son encas métallique, de ses effets ou autres sur ou à l'étranger, ainsi que des valeurs mobilières étrangères appartenant à l'Etat ou au gouvernement et aux caisses publiques qu'aux particuliers et sociétés.

2° Engagement de la part de l'Allemagne de prendre d'accord avec les gouvernements alliés les mesures nécessaires pour régler le plus rapidement possible les conditions dans lesquelles les intérêts perdus ou volés dans les régions envahies et la rentrée en possession de leurs biens séquestrés.

3° Obligation, sous certaines conditions, de régler à leurs échéances les créances dues aux Alsaciens-Lorrains et de n'apporter aucune entrave à la libre disposition par les Alsaciens-Lorrains des propriétés, valeurs, titres ou dépôts leur appartenant et situés en Allemagne.

Vous venez de voir le parti catholique. En cette contrée de l'Allemagne, il est seul partisan de la division de l'ancien empire en quatre républiques. Les social-démocrates et les nationaux-libéraux réclament une république unique.

Je me suis rendu à la *Gazette de Cologne* qui est contre le mouvement de la gazette catholique. Là, j'eus deux Allemands. Sur ma demande, tous deux sont fort soucieux de me faire entendre la thèse contraire.

Le mouvement de notre confrère nous disent-ils, n'est qu'un calcul religieux. Le système des quatre républiques ne vaut pour lui que parce qu'il serait l'encerclement du protestantisme par le catholicisme. Si cela était, ils rejeteraient dans la bande nord du pays toute la Prusse luthérienne et deviendraient les maîtres partout ailleurs.

Alors, vous, que voulez-vous ?

Nous voulons une seule république pour toute l'Allemagne, mais sans l'hégémonie de Berlin.

Expliquez-vous.

Nous ne voulons plus que Berlin soit la tête du pays ; nous demandons que la future Assemblée nationale ne se réunisse pas à Berlin, mais dans une ville plus centrale, Cassel ou Francfort.

Qu'avez-vous donc contre Berlin ?

Son passé dominateur et, pour le présent, ses vagues bolchevistes.

Craignez-vous le bolchevisme ?

Non.

Alors pourquoi en parlez-vous toujours ?

Comme d'une minorité dont, à chaque instant, il faut s'écarter.

Rappelons que les socialistes majoritaires, voilà deux jours, me firent la même réponse.

Comment entrevoyez-vous votre avenir ?

Nous voulons une forme de république fédérative comme en Amérique.

Entretenez-vous aussi la foi que les 12 millions d'Austro-Allemands y entrèrent, c'est-à-dire que l'Allemagne défaita posséderait un cadre plus puissant que celui de 1914 ?

Nous nous tenons sur le principe des nationalités.

Une nationalité ne fut pas un gage pour la paix des nations.

C'était une question de militarisme. Idem encore, j'ai coupé court. D'autres que nous en reparleront.

Et l'empereur ?

Les deux Allemands, directement, accompagnant leur voix d'un geste de sincérité, ont répondu :

Non, non ! l'empereur est fini. Le mouvement républicain est profond !

Je crois, en effet, que c'est exact. Mais tout de suite, finale encore bien nationale, ils ont ajouté :

Si ce n'était pas l'ombre du bolchevisme, que nous ne craignons cependant pas, nous serions heureux de cette libération.

Et ils ne se croient pas battus !

J'ai enquêté à Aix-la-Chapelle, à Duren, à Cologne, à Bonn. Ma religion est faite. L'Allemagne pécore et propose comme si elle n'était pas battue, elle ne se rend pas compte qu'elle aura insuffisamment payé ses méfaits, qu'elle ne comprend pas pleinement encore, en reniant Guillaume et en embrassant la République. Elle met en le Président Wilson une confiance injurieuse. Dans sa belle incompréhension de tout ce qui est en dehors de sa race, elle le regarde comme une mère qui ne demande qu'à pardonner à l'enfant qui revient.

La guerre, c'est une vieille histoire ! La France, l'Angleterre, on n'en parle plus ! On les a oubliées ! Il n'y a que l'Amérique, les Allemands l'adoptent pour patronne. A elle les invocations ! Leur forme de république sera américaine, leurs aspirations américaines, leur vie renaissante américaine. Et leur mentalité, est-ce qu'elle l'est ?

Albert Londres.

M. ALBERT SARRAUT gouverneur général de l'Indo-Chine victime d'un attentat

Hanoï, 16 Décembre. — M. Albert Sarraut, gouverneur général de l'Indo-Chine, a été victime, dimanche, au cours de l'inauguration de la foire d'Hanoï, d'une tentative d'assassinat de la part d'un ancien agent de services ci-vils congolais, nommé Desvignes, qui tira sur lui à courte distance avec un browning.

Le criminel, qui a failli être lynché par la foule, a été immédiatement arrêté.

La balle, qui s'était logée dans le flanc droit, a été extraite peu après l'attentat.

L'état du gouverneur général est aussi satisfaisant que possible et les médecins ne prévoient pas de complications. — (Havas.)

Le meurtrier

La *Dépêche de Toulouse*, dont le directeur est M. Mayrice Sarraut, sénateur, frère du gouverneur général, a bien voulu, d'autre part, nous fournir les détails suivants :

M. Albert Sarraut, qui a été transporté à l'hôpital militaire aussitôt l'attentat dont il a été l'objet, a été opéré par le docteur Deroy-Desbarres qui fit procéder à l'extraction de la balle.

L'agent Desvignes, qui a tiré sur le gouverneur général à courte distance un coup de browning, est un ancien agent recruté au début de la guerre par l'administration locale du Tonkin pour les travaux du cadastre. Celle-ci ayant refusé, pour des fautes de service, de renouveler son contrat, c'est au gouverneur général qu'il s'en est pris, bien que celui-ci lui ait témoigné de la bienveillance en diverses circonstances.

L'attentat a suscité à l'égard de M. Albert Sarraut, très aimé dans la colonie, les plus éloquentes manifestations de sympathie, tant de la part des colons que des populations indigènes.

L'état de santé du gouverneur général est satisfaisant.

Voilà en 3^e page : L'attentat de Lisbonne

Le roi d'Angleterre, un jeudi ; le roi des Belges, un jeudi ; le roi d'Italie, un jeudi ; si Wilson n'était pas venu un samedi, on était resté pas un vrai jour de congé.

EN 2^e PAGE

Les deux coupables

Conte par J.-H. ROSNY aine

Le Président Wilson a répondu en ces termes :

Votre accueil a fait naître en moi bien des émotions. Ce n'est pas avec une banale sympathie que le peuple des Etats-Unis, au nom duquel j'ai le privilège de

Allocution du Président

Le Président Wilson a répondu en ces termes :

Votre accueil a fait naître en moi bien des émotions. Ce n'est pas avec une banale sympathie que le peuple des Etats-Unis, au nom duquel j'ai le privilège de

Le Président Wilson a répondu en ces termes :

Votre accueil a fait naître en moi bien des émotions. Ce n'est pas avec une banale sympathie que le peuple des Etats-Unis, au nom duquel j'ai le privilège de

Le Président Wilson a répondu en ces termes :

Votre accueil a fait naître en moi bien des émotions. Ce n'est pas avec une banale sympathie que le peuple des Etats-Unis, au nom duquel j'ai le privilège de

Le Président Wilson a répondu en ces termes :

Votre accueil a fait naître en moi bien des émotions. Ce n'est pas avec une banale sympathie que le peuple des Etats-Unis, au nom duquel j'ai le privilège de

Le Président Wilson a répondu en ces termes :

